

SCI Michel THOMAS

De: s.boulan@gerloge.fr
Envoyé: lundi 11 juin 2018 14:41
À: 'Thibault THOMAS 34 9'
Cc: gilles.beguin@gerloge.fr; g.guella@gerloge.fr
Objet: RE: SCI Michel THOMAS : situation locative - La Plateforme du Bâtiment
Pièces jointes: RV_20180615_16400.pdf

Cher Monsieur,

Nous vous adressons en pièce jointe l'avis de révision annuelle qui est adressé à votre locataire.

Le nouveau loyer est porté à 153 833.89€ à compter du 15/06/218.

Il n'y a pas lieu de calculer un rappel sur le dépôt de garantie.

Restant à votre disposition,

Cordialement

Mme BOULAN Sylvia
Responsable Comptable
Cabinet GERLOGE
2 rue Gounod
75017 PARIS
01.42.27.82.06

De : Thibault THOMAS 34 9 [<mailto:thibault.thomas34@neuf.fr>]
Envoyé : samedi 9 juin 2018 12:11
À : s.boulan@gerloge.fr
Cc : gilles.beguin@gerloge.fr
Objet : SCI Michel THOMAS : situation locative - La Plateforme du Bâtiment

Chère Madame,

Suite aux difficultés rencontrées lors de l'établissement des quittances par votre Cabinet, je vous demande de m'adresser :

- le montant du loyer pour notre locataire Plateforme du bâtiment avant et après la révision (15/06) et le montant de la régularisation pour la période 15/06 à 01/07.
- le montant de la régularisation du dépôt de garantie

afin que ne perdure pas des régularisations décalées tout au long de l'année (ex : 01/01/18 au 31/03/18 : dépôt de garantie,).

Cordialement

Thibault THOMAS